



secretariat.federation@ufap.fr

L'UFAP UNSa Justice ne lâchera rien : pas de nom, pas de cible !

Pantin, le 15 octobre 2026

Aujourd'hui, quelques clics sur certains sites suffisent pour obtenir l'adresse, le numéro de téléphone, la date de naissance, voire les coordonnées bancaires de millions de Français. Ces données proviennent de la compilation de fuites successives : organismes publics, enseignes commerciales, opérateurs téléphoniques... Parmi les personnes exposées : des personnels pénitentiaires et leurs familles.

Nos adresses en libre-service : jusqu'à quand ? POUR LES PERSONNELS PÉNITENTIAIRES, C'EST UNE MENACE DIRECTE

Notre métier nous expose chaque jour à des personnes détenues, à leurs proches, y compris à des réseaux criminels organisés. Face à des trafiquants toujours mieux organisés et alors que le drame d'Incarville reste dans toutes les mémoires, notre domicile ou notre numéro personnel peut être retrouvé en quelques secondes. Cela change tout :

- menaces et intimidations jusque devant chez nous ;
- familles et enfants identifiables et exposés ;
- pressions et tentatives de corruption.

Ils savent où nous travaillons. Maintenant, ils peuvent savoir où nous vivons.

Inscrite dans la résolution générale de notre congrès de 2022, l'anonymisation des personnels est une revendication que l'UFAP UNSa Justice porte depuis plusieurs années et les avancées obtenues jusqu'à maintenant sur ce sujet restent en demi-teinte.

Or cette fuite massive le prouve : l'anonymisation ne peut pas s'arrêter aux procédures, elle doit protéger toutes nos données personnelles. La saisine de la justice par la ministre du Numérique est un premier pas, mais c'est aussi au garde des Sceaux d'agir pour protéger pleinement ses agents.



Notre sécurité ne s'arrête pas à la porte de l'établissement.

L'UFAP UNSa Justice EXIGE :

- **L'anonymisation totale des personnels** : identification par matricule dans tous les actes et documents (comptes rendus d'incident, procédures disciplinaires, procès-verbaux, pièces de procédure, courriers) et protection de toutes les données personnelles des agents détenues par l'administration.
- **Une riposte coordonnée Justice–Intérieur** : recensement des sites concernés, effacement des informations, signalement à la CNIL et blocage des plateformes et de leurs copies.
- **Une enquête sur l'origine des fuites** confiée aux experts cyber de l'État
- **La protection fonctionnelle et la prise en charge par l'administration** des mesures nécessaires : changement de numéro, sécurisation du domicile, aide au relogement en cas de menace avérée, y compris après leur départ en retraite ou leur changement d'affectation

Faudra-t-il un drame pour que l'administration se réveille ?

L'UFAP UNSa Justice exige des actes maintenant !

Derrière chaque fiche en ligne, il y a un agent et une famille à protéger

Pas de nom, pas de cible !

Le Secrétaire Général, Alexandre CABY

